



GUADELOUPE

le 22 /09/2018

A M le Recteur de l'Académie de Guadeloupe

Objet : Protocole Brume de sable EPS.

M le Recteur,

depuis plusieurs jours notre archipel est placé sous une alerte rouge (Brume de sable) pour un dépassement du seuil d'alerte de $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$ concernant les particules fines de moins de 10 micromètres de diamètre (PM10) sur 24 heures (communiqué Gwadair cliquez [ICI](#)). La valeur atteinte est près du double de la valeur du seuil : $153,1 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Nous pouvons également lire dans ce communiqué : "Le seuil d'alerte correspond à un niveau de concentration de polluants dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement justifiant l'intervention de mesures d'urgences."

Au regard de ces données, nous souhaitons faire plusieurs remarques :

1. Ce communiqué n'arrive pas dans les établissements et aucune information officielle n'y est donc transmise. Certains collègues ne sont donc pas informés de cette alerte.
2. Il nous semble qu'à ce niveau de pollution (Rouge) la pratique devrait être stoppée pour tous les élèves car :
 1. il est difficile pour un enseignant d'EPS d'expliquer aux élèves et familles que malgré une pollution atmosphérique, engendrant même pour une courte durée des risques pour la santé humaine, il fasse pratiquer les élèves et par conséquent les sur expose à cette pollution (hyperventilation, ventilation profonde, ...).
 2. en terme d'Éducation, ces alertes sont un très bon moyen de sensibilisation aux bonnes pratiques de santé (pas d'efforts physiques quand l'air est pollué) mais également écologique et citoyenne.
 3. dans l'académie de Paris confrontée souvent à des pics de pollution (20 en moyenne chaque année) la pratique physique est stoppée à chaque fois que les seuils sont dépassés dans tous les établissements scolaires. En Guadeloupe, c'est 5 jours de pollution en moyenne et pas tous ouvrés. L'impact sur l'EPS et ses enseignements serait donc minime surtout si une sensibilisation à la santé, l'écologie, ... étaient prévues en remplacement de la pratique.

Par conséquent, nous souhaiterions, M le Recteur, qu'un protocole "Brume de sable" puisse être intégré dans le Vademecum de Gestion des risques de l'académie. Ce protocole devrait :

- systématiser la transmission des communiqués Gwadair dans les établissements scolaires,
- fixer l'alerte orange ($> 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$) comme nécessitant un aménagement de la pratique (réduction des efforts dans les activités à forte sollicitation cardio respiratoire : natation longue et de vitesse, demi fond, vitesse; sports collectifs,),
- fixer l'alerte rouge ($> 80 \mu\text{g}/\text{m}^3$) comme nécessitant l'arrêt de l'EPS.
- fixer la nécessité d'établir un protocole de repli (salle et activités pédagogiques) en cas d'alerte rouge.
- s'appliquer de la maternelle à l'université.

Veillez croire, M le Recteur, en notre attachement au service public d'Éducation.

Pour le bureau
du SNEP-FSU Guadeloupe

Emmanuel Roublot
Secrétaire académique

